

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑳ Numéro de dépôt: **88400769.1**

⑤① Int. Cl.⁴: **G 09 F 3/02**

㉔ Date de dépôt: **30.03.88**

③① Priorité: **30.03.87 FR 8704409**

④③ Date de publication de la demande:
05.10.88 Bulletin 88/40

⑧④ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES FR GB IT LI LU NL SE

⑦① Demandeur: **Hedelin, Daniel**
2, rue de la Tourelle
F-92100 Boulogne (FR)

Nourisson, Alain
12, rue de Dionval Saint-Plat
F-28130 Maintenon (FR)

TECHMAY S.A.
21, rue de la Liberté
F-12100 Millau (FR)

⑦② Inventeur: **Hedelin, Daniel**
2, rue de la Tourelle
F-92100 Boulogne (FR)

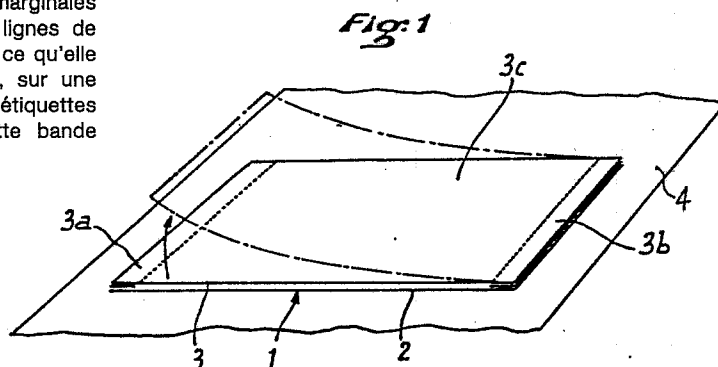
Nourisson Alain
12, rue de Dionval-Saint-Plat
F-28130 Maintenon (FR)

⑦④ Mandataire: **Bruder, Michel**
Cabinet Michel Bruder 10, rue de la Pépinière
F-75008 Paris (FR)

⑤④ **Etiquette auto-collante.**

⑤⑦ Une étiquette autocollante comprend un feuillet de base (2) encollé au verso et portant sur son recto non encollé, au moins un volet détachable (3) en matériau autocopiant.

Pour faciliter l'inscription d'informations sur l'étiquette et l'utilisation de celle-ci, la partie centrale et principale (3c) du volet détachable qui, elle, est libre par rapport au feuillet de base sous-jacent (2), est rattachée aux zones marginales (3a,3b), collées au feuillet de base (2), par des lignes de moindre résistance permettant sa séparation et en ce qu'elle est regroupée avec d'autres étiquettes similaires, sur une bande support continue (4) de manière que ces étiquettes puissent être détachées individuellement de cette bande support (4).



Description

La présente invention concerne une étiquette autocollante destinée à être apposée sur un objet quelconque et notamment sur un objet postal envoyé en recommandé.

Les étiquettes autocollantes qui sont disponibles actuellement sur le marché sont généralement constituées par des feuillets de petites dimensions qui portent, sur l'une de leurs faces une couche de colle permettant leur adhérence à une feuille support sur laquelle un certain nombre d'étiquettes autocollantes prêtes à l'emploi sont regroupées. Ces étiquettes portent généralement lorsqu'elles sont utilisées pour l'expédition d'un objet postal l'adresse du destinataire ainsi que d'autres informations permanentes imprimées. Toutefois par exemple lors de la remise à un destinataire d'un objet postal envoyé en recommandé il est nécessaire de faire signer le destinataire sur un carnet séparé approprié transporté par l'employé préposé à la remise de l'objet recommandé ce qui constitue une opération peu commode puisque l'employé doit rechercher dans son carnet la page où figure la mention de l'envoi de l'objet recommandé et où doit être apposée la signature du destinataire.

On connaît déjà ainsi qu'il est décrit dans le brevet FR-A-2 331 105 une étiquette autocollante sur le recto de laquelle est fixé le long de parties marginales un feuillet mobile destiné à recevoir au recto, des inscriptions devant être retranscrites sur le recto de l'étiquette. Le verso de ce feuillet mobile est revêtu dans les zones où doivent être portées les inscriptions à retranscrire d'un enduit autocopiant. La fixation du feuillet mobile est réalisée en humectant les parties marginales du verso du feuillet mobile préalablement gommé. Une telle étiquette est toutefois réalisée individuellement et elle est ensuite regroupée avec le feuillet mobile pour former un assemblage de deux feuillets. Une telle étiquette individuelle ne se prête donc pas aisément de ce fait, à une impression automatique des inscriptions sur des étiquettes successives au moyen d'une imprimante pilotée par un ordinateur. Par ailleurs son utilisation est peu commode du fait que le feuillet mobile proprement dit fait partie intégrante de ses parties marginales par lesquelles il est collé à l'étiquette sous jacente proprement dite.

La présente invention vise à remédier à ces inconvénients en procurant une étiquette autocollante de conception particulièrement simple, permettant d'obtenir très aisément une information complémentaire relative à l'objet sur lequel l'étiquette autocollante est apposée et se prêtant bien à une impression automatique d'informations sur des étiquettes successives.

A cet effet cette étiquette autocollante comprenant un feuillet de base encollé au verso pour pouvoir être apposé sur un objet quelconque notamment sur un objet postal envoyé en recommandé et portant, sur son recto non encollé au moins un volet détachable en matériau autocopiant, qui est fixé au feuillet de base de long de deux zones

marginales opposées qui sont seules collées sur le recto du feuillet de base est caractérisée en ce que la partie centrale et principale du volet détachable qui elle est libre par rapport au feuillet de base sous jacent est rattachée aux zones marginales collées au feuillet de base par des lignes de moindre résistance permettant sa séparation et en ce qu'elle est regroupée avec d'autres étiquettes similaires, sur une bande support continue de manière que ces étiquettes puissent être détachées individuellement de cette bande support.

L'étiquette autocollante suivant l'invention offre l'avantage qu'elle permet après une seule inscription d'informations au moyen d'un instrument d'écriture tel qu'un stylo à bille une machine à écrire ou une imprimante à percussion, sur le volet détachable de pouvoir séparer ce volet détachable du feuillet de base qui reste adhérent à l'objet le volet détachable constituant alors un double des informations copiées sur le feuillet de base adhérent à l'objet et pouvant être utilisé à diverses fins notamment en tant que reçu.

On décrira ci après à titre d'exemple non limitatif une forme d'exécution de la présente invention en référence au dessin annexé sur lequel :

La figure 1 est une vue en perspective d'une étiquette autocollante suivant l'invention.

La figure 2 est une vue en plan de plusieurs étiquettes autocollantes suivant l'invention regroupées sur une même feuille support

La figure 3 est une vue en coupe faite suivant la ligne III-III de la figure 2

La figure 4 est une vue en perspective schématique illustrant une utilisation de l'étiquette autocollante suivant l'invention.

L'étiquette autocollante suivant l'invention qui est représentée dans son ensemble par la référence 1 sur le dessin a une forme rectangulaire mais elle pourrait avoir toute autre forme désirée, suivant l'application envisagée. Cette étiquette autocollante 1 est constituée d'un feuillet de base 2 en matière souple par exemple en papier, encollé au verso, et d'un volet détachable 3 en matériau autocopiant, par exemple en papier, support silicone, etc. Ce volet détachable en matériau autocopiant 3 est fixé au recto du feuillet de base 2, le long de deux zones marginales opposées 3a, 3b qui sont seules collées au feuillet de base 2. Entre ces zones marginales 3a, 3b s'étend la partie centrale et principale 3c du volet détachable qui, elle, est libre par rapport au feuillet de base sous jacent 2 et est rattachée aux zones marginales 3a, 3b par des lignes de moindre résistance permettant sa séparation.

Les étiquettes autocollantes 1 sont regroupées, avant leur emploi, en étant collées par les versos encollés de leurs feuillets de base 2, sur une bande support continue 4 dont elles peuvent être détachées individuellement, en vue d'être apposées sur des objets divers, tels qu'un paquet 5 (figure 4) devant être expédié en recommandé. Dans ce cas particulier le volet détachable 3 comporte une zone

vierge S réservée à la signature du destinataire et une autre zone vierge D destinée à recevoir l'adresse du destinataire. Cette adresse est inscrite dans cette zone D du volet détachable 3 au moyen d'un instrument d'écriture du type stylo à bille ou encore d'une machine à écrire ou d'une imprimante à percussion, afin que cette adresse soit automatiquement reproduite dans la zone sous-jacente du feuillet de base 2, du fait que le volet détachable 3 est réalisé en un matériau autocopiant. Une fois le paquet recommandé 5 remis à son destinataire, celui-ci signe dans la zone S et le préposé détache la partie centrale 3c du volet 3, appelée encore "fiche de distribution" et cette fiche de distribution 3c est remise au bureau de poste distributeur pour justification de la remise du paquet 5 et archivage. Le feuillet de base encollé 1, qui reste à demeure sur le paquet 5, sert d'étiquette-adresse et il peut porter, outre l'adresse du destinataire et le numéro de recommandé, l'adresse de l'expéditeur et le numéro d'autorisation des PTT, ces deux informations étant préimprimées.

5

10

15

20

25

Revendications

1.- Etiquette autocollante comprenant un feuillet de base (2) encollé au verso pour pouvoir être apposé sur un objet quelconque notamment sur un objet postal envoyé en recommandé et portant sur son recto non encollé, au moins un volet détachable (3) en matériau autocopiant, qui est fixé au feuillet de base (2) le long de deux zones marginales opposées (3a,3b) qui sont seules collées sur le recto du feuillet de base (2), caractérisé en ce que la partie centrale et principale (3c) du volet détachable qui, elle, est libre par rapport au feuillet de base sous-jacent (2) est rattachée aux zones marginales (3a,3b), collées au feuillet de base (2), par des lignes de moindre résistance permettant sa séparation et en ce qu'elle est regroupée, avec d'autres étiquettes similaires, sur une bande support continue (4) de manière que ces étiquettes puissent être détachées individuellement de cette bande support (4).

30

35

40

45

50

55

60

65

3

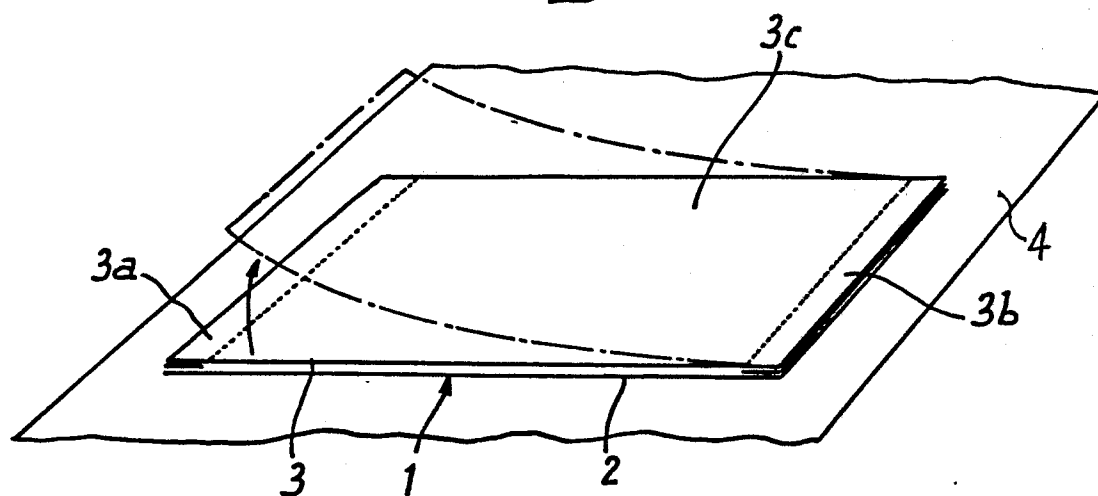
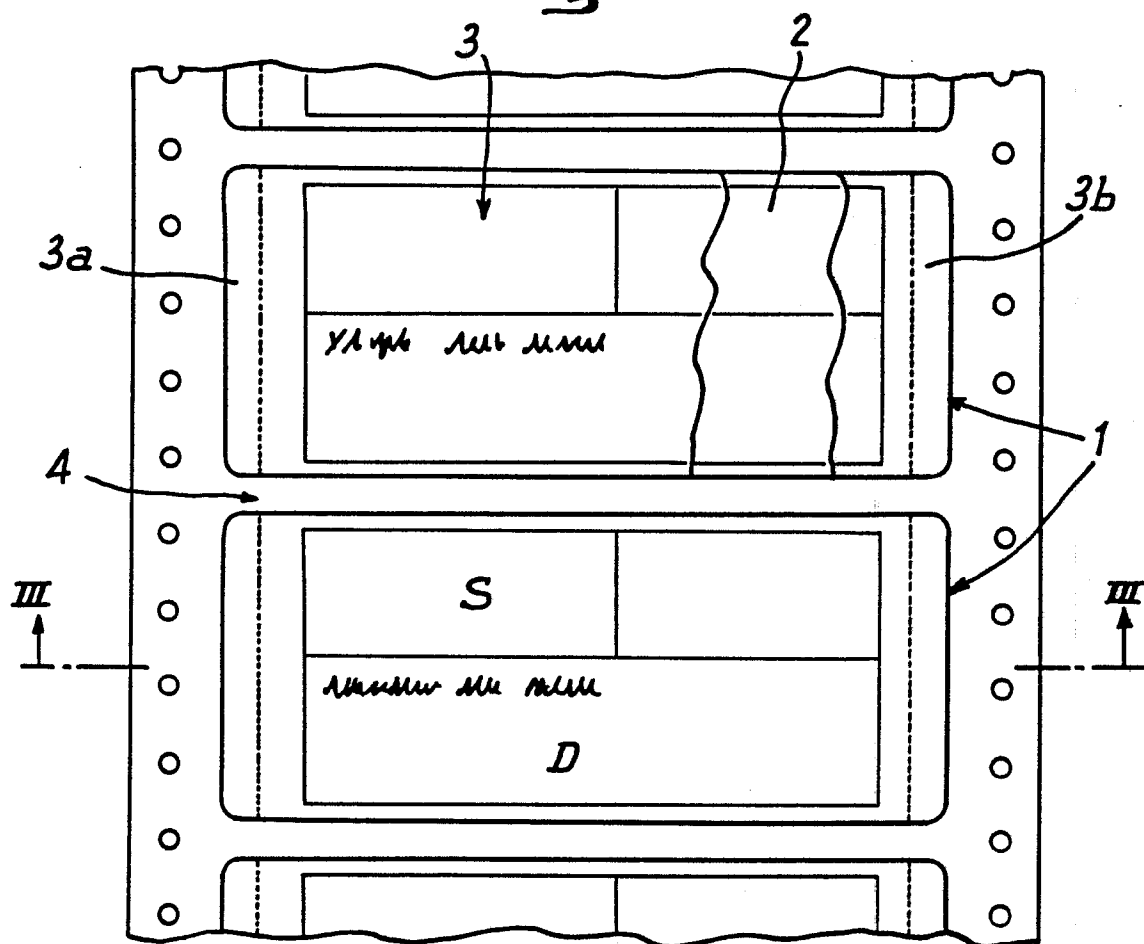
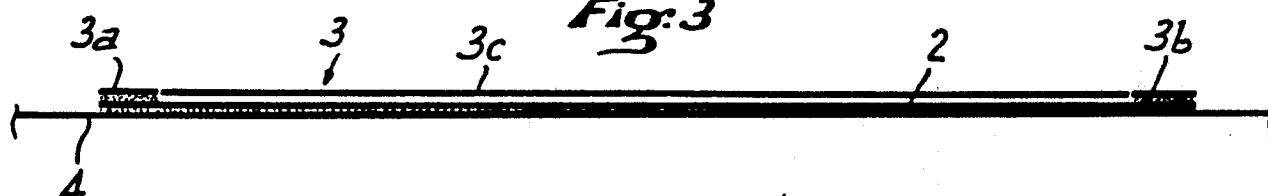
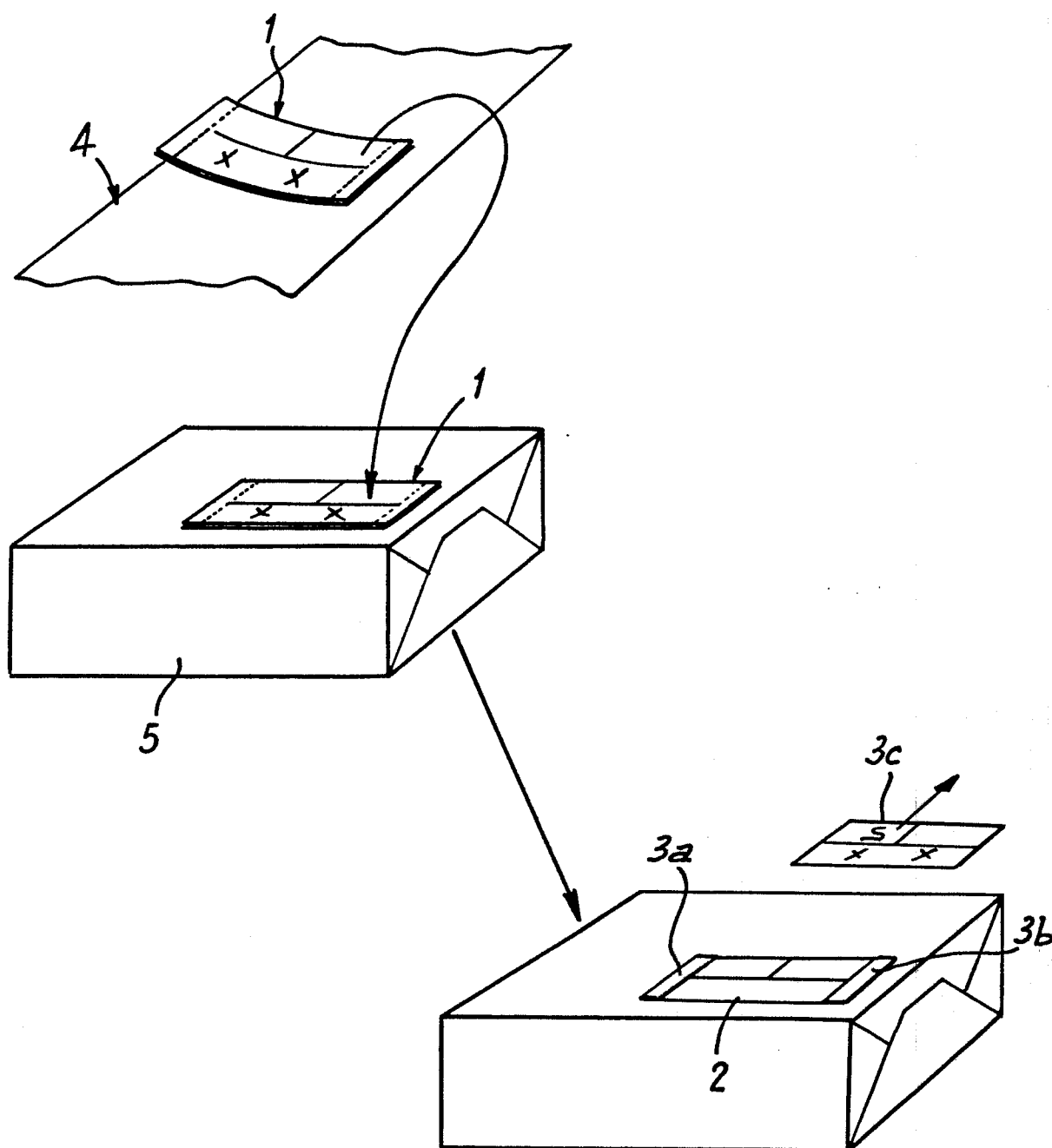
Fig. 1*Fig. 2**Fig. 3*

Fig. 4



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 88 40 0769

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
X	FR-A-2 331 105 (J. KATIC) * Page 3, figures 1-4 *	1	G 09 F 3/02
A	GB-A-1 372 615 (NORPRINT LTD) * Page 2; figure *	1	
A	FR-A-2 317 718 (PRINT ENGINEERING & PROMOTIONAL CONSULTANCY AG) * Page 3, lignes 1-16; figures *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			G 09 F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 07-06-1988	Examineur ODGERS M. L.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			